



Association Régionale de Copropriétaires de Nantes Atlantique

27 rue du calvaire de Grillaud 44100 NANTES

(* aucune permanence à cette adresse postale

www.arcna.fr Tél : 02 49 44 24 13 Email : arcna@arcna.fr

BULLETIN D'ADHESION SYNDIC BENEVOLE N° d'adhérent:

..... **S**

Une adhésion à l'ARCNA est souscrite par le **Syndic Bénévole** de la Copropriété nommée :

Nb de lots principaux :

Adresse

Code Postal : Ville

SYNDIC BENEVOLE dans le cas d'un syndicat de copropriété

Civilité : Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Portable : Email : @

PRESIDENT du CONSEIL SYNDICAL dans le cas d'un syndicat coopératif

Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone: Email : @

Profession : Nombre de conseillers :

Le Syndic Bénévole a été élu par un vote en Assemblée Générale du :

Ou le Président du CS a été élu par un vote du Conseil Syndical Coopératif en date du :

Par ce même vote, le Syndic a reçu mandat pour signer ce bulletin d'adhésion

COTISATION: Pour les services indiqués au verso, la cotisation à verser lors de la signature est égale à **un droit fixe de 100 €** plus **une part variable de 3,45 € par lot principal**, soit une **cotisation totale** de : **100 € + (..... x 3,45 €) = € (cette somme est plafonnée à 800 €)**

pour la période annuelle **du mois** de : **202.. au mois** de : **202..**

Le contrat est conclu pour **un an**, la cotisation reste acquise en cas de radiation, ou de démission.

L'adhérent s'engage à fournir l'annexe comptable n° 3 de sa copropriété (celle transmise avec la convocation de la dernière AG), et lors de la première adhésion, à retourner le questionnaire «*Profil de votre copropriété*» qui lui aura été envoyé par l'ARCNA.

Virement ou chèque à l'ordre de : ARCNA

IBAN : FR3720041010111053860J03213 BIC : PSSTFRPPNTE

Signature du trésorier de l'ARC Nantes Atlantique

Fait à.....le.....2024

Signature de l'adhérent

Adhérents « Syndic Bénévole » : engagement de prestations.

L'ARCNA s'engage dans le cadre de la présente adhésion, référencée au recto, à faire accéder le syndic bénévole ou les membres du conseil syndical coopératif aux services suivants :

- ✓ Accès gratuit aux formations mensuelles pour le syndic bénévole ou les membres du conseil syndical coopératif
- ✓ Accès gratuit à des sessions de formations spécifiques
- ✓ Accès en visio aux ateliers organisés par les 6 associations régionales membres de la FNACC
- ✓ Formation dédiée aux utilisateurs d'un logiciel « Syndic bénévole » recommandé par l'ARCNA
- ✓ Consultations, sur rendez-vous, lors des permanences
- ✓ Réponses sous 10 jours ouvrables aux consultations par écrit : courrier postal ou courrier électronique adressé à : arcna@arcna.fr en précisant votre n° d'adhérent
- ✓ Bénéfice d'une assurance de responsabilité civile (RC) pour le syndic bénévole sous réserve de validation par l'ARCNA de la convocation et du procès-verbal de votre dernière AG
- ✓ Sur justificatif d'un abonnement au bulletin trimestriel de l'Arc Nationale, nous vous remboursons 24€
- ✓ Accès à la zone "adhérents" du site de l'ARCNA www.arcna.fr
- ✓ Notez que pour des raisons d'éthique et de connaissances techniques, nous ne pourrions en aucun cas :
 - Préconiser un syndic ou tout autre prestataire habituel en copropriété.
 - Répondre à des demandes d'études de dossiers techniques et/ou de choix de types de matériaux et solutions pour l'entretien et/ou la rénovation de votre copropriété.

Pour bénéficier rapidement de tous nos services

- *Si votre syndic professionnel paye la cotisation : merci de retourner à l'ARCNA l'un des 2 exemplaires du bulletin d'adhésion, daté et signé, l'autre exemplaire étant à adresser à votre syndic qui devra le retourner à l'ARCNA accompagné du chèque de paiement ou de la copie du bordereau de virement*
- *Si le Conseil Syndical avance la cotisation : merci de retourner à l'ARCNA le bulletin d'adhésion, daté et signé, accompagné du chèque de paiement ou de la copie du bordereau de virement*
- *En cas de renouvellement de votre adhésion, le paiement de la cotisation couvre la période annuelle contiguë à la précédente. Une relance est adressée en cas de non-paiement à l'échéance.*
- *Dans l'attente du paiement : l'assurance RC, nos consultations et l'accès au site sont temporairement suspendus.*